

CONSTRUCTION DU SOCLE COMMUN ET ÉVALUATION

SÉMINAIRE CYCLE 3 - MARLY LE ROI - 21.11.2016
CÉCILE CAZASSUS (IA-IPR LV) - GROUPE DE TRAVAIL
ACADÉMIQUE ÉVALUATION

LE NOUVEAU SOCLE COMMUN DE CONNAISSANCES, DE COMPÉTENCES ET DE CULTURE

- BO n° 7 du 23 avril 2015.
- **Septembre 2016** ; il remplace le socle commun de connaissances et de compétences actuellement en vigueur
- **Scolarité obligatoire** (6 à 16 ans) ; poursuit un double objectif de formation et de socialisation.
- Donne aux élèves une **culture commune**, fondée sur des connaissances et compétences indispensables, qui leur permettra de **s'épanouir personnellement**, de développer leur **sociabilité**, de réussir la suite de leur **parcours de formation**, de **s'insérer dans la société** où ils vivront et de participer, comme **citoyens**, à son évolution.
- Le SC définit les finalités de la scolarité obligatoire

LE NOUVEAU SOCLE COMMUN DE CONNAISSANCES, DE COMPÉTENCES ET DE CULTURE

Se compose de 5 **domaines** de formation qui définissent les grands enjeux de la formation durant la scolarité obligatoire:

1. **Les langages pour penser et communiquer:** quatre composantes du 1^{er} domaine:
 - Comprendre, s'exprimer en utilisant la langue française à l'oral et à l'écrit
 - Comprendre, s'exprimer en utilisant une langue étrangère et, le cas échéant, une langue régionale
 - Comprendre, s'exprimer en utilisant les langages mathématiques, scientifiques, informatiques
 - Comprendre, s'exprimer en utilisant les langages des arts et du corps
2. **Les méthodes et outils pour apprendre**
3. **La formation de la personne et du citoyen**
4. **Les systèmes naturels et les systèmes techniques**
5. **Les représentations du monde et de l'activité humaine**

LE NOUVEAU SOCLE COMMUN DE CONNAISSANCES, DE COMPÉTENCES ET DE CULTURE

Chacun de ces domaines requiert la **contribution transversale et conjointe** de toutes les disciplines et démarches éducatives.

Les objectifs de connaissances et de compétences de chaque domaine de formation et la contribution de chaque discipline ou enseignement à ces domaines sont déclinés dans les **programmes d'enseignement**.

Les acquis des élèves dans chacun des domaines de formation **sont évalués** au cours de la scolarité sur la base des connaissances et compétences attendues à **la fin des cycles 2, 3 et 4**, telles qu'elles sont fixées dans les **programmes d'enseignement**.

LE NOUVEAU SOCLE COMMUN DE CONNAISSANCES, DE COMPÉTENCES ET DE CULTURE

- Le socle commun identifie les connaissances et compétences qui doivent être acquises à l'issue de la scolarité obligatoire. **Une compétence** est l'aptitude à **mobiliser ses ressources** (connaissances, capacités, attitudes) pour accomplir une tâche ou faire face à une situation complexes ou inédites. **Compétences et connaissances ne sont ainsi pas en opposition.**
- La logique du socle commun implique une **acquisition progressive et continue** des connaissances et des compétences par l'élève tout au long des trois cycles. Ainsi, la maîtrise des acquis du socle commun doit se concevoir dans le cadre du parcours scolaire de l'élève et en référence aux attendus et objectifs de formation présentés par les programmes de chaque cycle. La **vérification** de cette maîtrise progressive est **faite tout au long du parcours scolaire et en particulier à la fin de chaque cycle.** Cela contribue à **un suivi** des apprentissages de l'élève.

LES NOUVEAUX PROGRAMMES D'ENSEIGNEMENT

Des programmes de cycle:

- Des cycles redéfinis - des programmes sur trois années
- Des programmes adossés au Socle Commun de connaissances, de compétences et de culture
 - Programmes dits « cyclés » et « soclés »
- Programmes centrés sur l'élève

LES NOUVEAUX PROGRAMMES D'ENSEIGNEMENT: EXTRAIT DU VOLET 3

► CYCLE 3 HISTOIRE ET GÉOGRAPHIE

Compétences travaillées

Se repérer dans le temps : construire des repères historiques

- » Situer chronologiquement des grandes périodes historiques.
- » Ordonner des faits les uns par rapport aux autres et les situer dans une époque ou une période donnée.
- » Manipuler et réinvestir le repère historique dans différents contextes.
- » Utiliser des documents donnant à voir une représentation du temps (dont les frises chronologiques), à différentes échelles, et le lexique relatif au découpage du temps et suscitant la mise en perspective des faits.
- » Mémoriser les repères historiques liés au programme et savoir les mobiliser dans différents contextes.

Domaine du socle : 1, 2, 5

LA LOI D'ORIENTATION DE JUILLET 2013

La loi d'orientation de 2013:

« Faire évoluer les modalités d'évaluation et de notation des élèves :

Les modalités de la notation des élèves doivent évoluer pour éviter une « notation-sanction » à faible valeur pédagogique et privilégier une **évaluation positive, simple et lisible, valorisant les progrès, encourageant les initiatives et compréhensible par les familles**. En tout état de cause, l'évaluation doit permettre de mesurer le degré d'acquisition des connaissances et des compétences ainsi que la **progression de l'élève (...)**. »

CONTENU DES BILANS PÉRIODIQUES AU CYCLE 3, CYCLE DE CONSOLIDATION

- les **principaux éléments du programme du cycle** travaillés durant la période ;
- les **acquisitions, progrès et difficultés éventuelles** de l'élève ;
- le positionnement de l'élève au regard des objectifs d'apprentissage fixés pour la période sur une des quatre positions suivantes : objectifs d'apprentissage non atteints, objectifs d'apprentissage partiellement atteints, objectifs d'apprentissage atteints, objectifs d'apprentissage dépassés ou, le cas échéant, en classe de 6e, la note obtenue par l'élève.

Journal Officiel - 31.12.2015

LE LIVRET SCOLAIRE: BILAN DE FIN DE CYCLE

Extrait du projet de livret

Maîtrise des composantes du socle en fin de cycle 4				
	Maîtrise insuffisante	Maîtrise fragile	Maîtrise satisfaisante	Très bonne maîtrise
Langue française à l'oral et à l'écrit				
Langages mathématiques, scientifiques et informatiques				
Représentations du monde et activité humaine ¹				
Langues étrangères et régionales				
Systèmes naturels et systèmes techniques ²				
Langages des arts et du corps ³				
Formation de la personne et du citoyen ⁴				
Méthodes et outils pour apprendre ⁵				

LES RESSOURCES NATIONALES

Publiées sur Eduscol:

- *Comment déterminer les niveaux de maîtrise du socle commun pour les langues vivantes ?*
- *Éléments pour l'appréciation du niveau de maîtrise satisfaisant en fin de cycle 2, en fin de cycle 3 et en fin de cycle 4*

Les ressources académiques : de possibles points d'appui pour le travail en équipe de cycle

5. EVALUATION ET INSTANCES PEDAGOGIQUES

L'évaluation est au centre de la réforme du collège, de la loi de refondation qui concerne l'ensemble de la scolarité obligatoire. Ce document vise à donner des orientations quant à la façon dont les équipes enseignantes peuvent s'emparer de ce sujet aux implications multiples (suivi des élèves, livret scolaire numérique, nouvelles modalités d'évaluation au DNB...), au sein du cycle 3 et du cycle 4 notamment, lors des instances pédagogiques.

Textes de référence

- Loi d'orientation du 8.07.2013

« Les modalités de la notation des élèves doivent évoluer pour éviter une « notation-sanction » à faible valeur pédagogique et privilégier une évaluation positive, simple et lisible, valorisant les progrès, encourageant les initiatives et compréhensible par les familles. En tout état de cause, l'évaluation doit permettre de mesurer le degré d'acquisition des connaissances et des compétences ainsi que la progression de l'élève (...) ».

- BO n°27 du 2.07.2015

« Le nouveau socle commun de connaissances, de compétences et de culture (publié le 2 avril 2015 au Journal officiel), les nouveaux programmes de cycle de la scolarité obligatoire, la nouvelle politique de l'évaluation des élèves et la nouvelle organisation des enseignements au collège doivent concourir à faire du collège, pour chaque élève, le tremplin vers la poursuite de ses études, la construction de son avenir personnel et professionnel, et la préparation à l'exercice de la citoyenneté (...) ».

RESSOURCE N° 5:

EVALUATION ET INSTANCES PÉDAGOGIQUE

Instances pédagogiques	Objets	Pistes de travail
Conseil école-collège	Renforcement de la continuité pédagogique entre le premier degré et le second degré . Organisation visant à assurer la cohérence et la continuité des enseignements au sein du cycle 3.	<ul style="list-style-type: none"> - Harmonisation autour de la notion de cursus de l'élève. - Elaboration partagée et concertée des progressions de <u>cycle 3</u> dans chaque champ disciplinaire.
	Partage de constats quant aux points forts et fragilités observés par rapport à un ou plusieurs domaines du socle commun.	<ul style="list-style-type: none"> - Travail en équipe inter-degrés, en cohérence avec les axes des projets des écoles et de l'établissement, sur les priorités à donner en termes de compétences, modalités d'évaluation, projets à développer. En REP+ et REP, même travail en cohérence avec le projet de réseau et le référentiel de l'éducation prioritaire. - Axes de travail pour la mise en place de l'AP en 6^e. - Transmission en équipe de cycle 3 de chaque « PPRE passerelle ».
	Harmonisation des pratiques professionnelles en matière d'évaluation.	Exemples : <ul style="list-style-type: none"> - Echanges de pratiques et observations croisées sur l'évaluation. - Projets de classe communs visant à permettre aux élèves une familiarisation avec les attendus du collège. - Eléments de langage communs par exemple concernant les consignes de travail.

8. Le bilan périodique

Ce document s'attache à donner des orientations quant à la façon de renseigner le bilan périodique tel qu'il est défini dans le décret du 31.12.2015 (publié au JO du 3.01.2016). La façon de rendre compte du travail mené et des résultats de l'élève s'inscrit dans la logique de l'évaluation positive.

Textes de référence :

- ❖ Loi d'orientation 8.07.2013
« Faire évoluer les modalités d'évaluation et de notation des élèves :

4. L'ÉVALUATION POSITIVE : Caractéristiques, observables et démarches associées

CARACTERISTIQUES	OBSERVABLES ET DEMARCHES ASSOCIEES ¹
L'évaluation positive vise à mettre l'élève en confiance pour développer son envie d'apprendre :	<ul style="list-style-type: none"> - évalue <u>ce qui a été travaillé</u> ; - s'appuie sur des <u>critères</u> qui sont des critères de <u>réussite</u>, compréhensibles et lisibles ; - prend appui sur les connaissances initiales des élèves.
L'évaluation positive est un moment formatif en soi, un levier pour mieux faire apprendre :	<ul style="list-style-type: none"> - montre à l'élève ce qu'il sait faire, quels sont ses acquis ; - donne des points d'appui explicites. - donne des <u>objectifs</u> clairement énoncés ; - explicite le niveau visé (en accord avec les programmes « soclés » et cyclés) par le biais de critères qui déclinent les <u>attendus</u> ; - montre à l'élève son degré de réussite <u>par rapport</u> aux attendus, eux-mêmes connus des élèves, en amont de l'évaluation. - valorise les progrès ; - <u>inclut l'erreur</u> dans le processus d'apprentissage. - permet à l'élève de verbaliser les acquis et les progrès attendus ; - conduit l'élève à <u>ajuster, rectifier</u> son travail afin de progresser.
L'évaluation positive permet la transparence (pour les élèves, les parents, l'Institution) et une véritable compréhension de la note attribuée :	<ul style="list-style-type: none"> - rend visible le travail mené et évalué ; - montre précisément <u>comment</u> l'élève est évalué ; - donne <u>un sens</u> à la note attribuée.
L'évaluation positive prend pour référence les objectifs de cycle :	<ul style="list-style-type: none"> - la note maximale est attribuée quand les objectifs sont atteints ; - la note est cohérente avec les objectifs visés.

¹ cf domaine 2 du socle commun : « les méthodes et outils pour apprendre »



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Groupe académique «réforme du collège - évaluation»

2. Activités évaluatives

Ce document s'attache à expliciter les différentes activités évaluatives et à donner des axes de réflexion sur la façon dont chacune intègre les objectifs fixés par les textes officiels, dans le cadre de la réforme du collège.

Textes de référence :

RESSOURCE N° 2: ACTIVITÉS ÉVALUATIVES

Du point de vue de l'élève

L'objectif est double, car il s'agit pour l'élève de:

- construire son projet d'apprentissage : lui donner des perspectives, des objectifs à atteindre en l'incitant à mobiliser ses ressources.
- « s'auto évaluer » par rapport aux attendus : ce processus permet à l'élève de se situer, de savoir d'où il part et de mesurer le chemin à parcourir par rapport aux **attendus** qui doivent être **explicités**.

Du point de vue de l'enseignant

a. L'objectif, pour l'enseignant, est de **connaître les acquis et/ou les prérequis des élèves** pour :

- construire la séance en conséquence ou l'adapter :
 - . prendre en compte des acquis repérés,
 - . valoriser ce que les élèves savent déjà,
 - . identifier les représentations des élèves et les déconstruire si elles sont erronées.
- définir des modalités pédagogiques adaptées :
 - . regrouper les élèves selon un objectif précis,
 - . proposer des travaux différents et/ou complémentaires,
 - . varier les techniques de mise en activité des élèves (...).

Illustration en EPS : En volley-ball, afin que la réception en manchette soit observable, le niveau de compétences du joueur en attaque doit être proportionnel à celui du réceptionneur. La constitution des équipes vise un rapport de force équilibré pour **permettre l'apprentissage et le développement des compétences visées**.

Dans un autre contexte, l'hétérogénéité d'un binôme permettra à un joueur de travailler la précision de sa passe et son toucher de balle tout en facilitant l'acquisition de la manchette chez son camarade.



Groupe académique « réforme du collège – évaluation »

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



3. Evaluation et implication de l'élève

Ce document donne des indications quant à la façon dont l'évaluation s'insère dans le parcours d'apprentissage d'un élève. Les processus décrits entrent à leur tour dans le domaine 2 du socle commun de connaissances, de compétences et de culture : « *Les méthodes et outils pour apprendre* ».

RESSOURCE N° 3 : ÉVALUATION ET IMPLICATION DE L'ÉLÈVE

Annexe 5 : Développer une attitude réflexive en dictée.

Les modalités d'engagement de l'élève face aux tâches évaluatives sont déterminantes dans sa réussite.

Aider l'élève à porter un regard réflexif sur son travail au moment de l'évaluation, c'est poursuivre son accompagnement et sa formation en l'entraînant vers la voie de la métacognition.

Exemple : Après une dictée, l'enseignant invite ses élèves à une relecture en trois temps.

Etape 1 : Première relecture du texte de la dictée à haute voix. Objectif : s'assurer qu'aucun mot n'a été oublié et que la ponctuation a bien été utilisée.

Etape 2 : Apprendre à l'élève à repérer les difficultés et points de vigilance orthographique de la dictée. Chaque phrase de la dictée est relue à haute voix par un élève. Pour chaque phrase, les élèves repèrent à haute voix et de façon collective les points de vigilance ; chaque élève les entoure au crayon de couleur sur sa dictée.

Ex : Les champignons poussent sous les grands arbres à l'ombre des feuillages.

Les élèves interviennent pour signaler :

- On fait attention au pluriel car il y a deux fois l'article « les »
- On repère le verbe et on vérifie l'accord avec le sujet.
- On fait attention aux sons [ã] et [õ] à l'intérieur de « champignon » et « ombre ».
- On se redit dans sa tête la règle du « a » ou « à ».
- On réfléchit à l'écriture du son [j] dans « feuillage ».

Etape 3 : Chaque élève reprend sa dictée en s'interrogeant sur les points de difficulté mis en exergue.

Remarque : Petit à petit, les élèves deviennent de plus en plus autonomes face à l'étape 2. Celle-ci peut progressivement être réalisée en autonomie.

RESSOURCE N° 2: ÉVALUATION ET IMPLICATION DE L'ÉLÈVE

Annexe 6 : Grille d'auto-correction de production de texte

Dans ce cas, l'enseignant a signalé les erreurs et points à améliorer à l'aide d'un code clairement établi, connu des élèves et systématiquement utilisé en production de textes. L'utilisation de ce code de correction permet à l'élève de mieux se situer, de mieux comprendre ce qu'il doit améliorer et guide son travail de réajustement. Il s'implique dans la correction et revient sur ses erreurs de façon constructive.

REDACTION : code d'autocorrection

Code	Nature de l'erreur
P	<i>Ponctuation oubliée, mal placée, incorrecte</i> point (. , ? !) à remettre. Dans un dialogue (quand quelqu'un parle), tu as oublié le tiret (-) et/ou les guillemets (« »)
M	<i>Majuscule oubliée ou mal placée : une phrase commence par une majuscule et se termine par un point. Les noms propres s'écrivent avec une majuscule.</i>
R	<i>Répétition(s) : mot(s) répété(s).</i>
—	<i>Erreur d'orthographe : le mot ne s'écrit pas de cette manière (cherche dans le dictionnaire).</i>
X	<i>Oubli : tu as oublié un mot.</i>
MD	<i>Mal dit : ta phrase n'est pas correcte, réécris-la.</i>
Fam	<i>Familier : mot ou expression qui se dit à l'oral mais pas à l'écrit.</i>
SEG	<i>Segmentation : tu as mal séparé les mots.</i>
I	<i>Illisible, impropre : le maître ne comprend pas ce que tu as écrit ou ta phrase est mal construite.</i>
Hom	<i>Homophone : tu as écrit un mot qui a le même son mais qui ne s'écrit pas de la même manière.</i>
Tps	<i>Temps : tu as mal choisi le temps du verbe.</i>
Acc GN	<i>Accord déterminant-nom : tu as mal accordé le déterminant au nom auquel il se rapporte. Accord adjectif-nom : tu as mal accordé l'adjectif au nom auquel il se rapporte.</i>
Acc SGV	<i>Accord sujet-verbe : tu as mal accordé le sujet au verbe auquel il se rapporte.</i>
↓	<i>Sauter une ligne.</i>
←	<i>Aller à la ligne.</i>

RESSOURCE N° 3: ÉVALUATION ET IMPLICATION DE L'ÉLÈVE

Annexe 4:

Exemple d'une expérimentation autour de fiches de réussite